



### Avis public d'élection

#### Dimanche 2 novembre 2025

Par cet avis public, M<sup>me</sup> Anne-Marie Dion, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller, district 1

Poste de conseillère ou conseiller, district 3

Poste de conseillère ou conseiller, district 5

Poste de conseillère ou conseiller, district 2

Poste de conseillère ou conseiller, district 4

Poste de conseillère ou conseiller, district 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature aux heures et aux jours suivants.

#### Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Lundi	De 8 h 30 à midi	et	de 13 h 30 à 17 h
Mardi	De 8 h 30 à midi	et	de 13 h 30 à 17 h
Mercredi	De 8 h 30 à midi	et	de 13 h 30 à 17 h
Jeudi	De 8 h 30 à midi	et	de 13 h 30 à 17 h
Vendredi	De 8 h 30 à midi		

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour de vote par anticipation : **Le dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Jour du scrutin : **Le dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **21 octobre 2025** à votre présidente d'élection **de voter dans un établissement de santé reconnu (dans votre chambre au besoin) ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

#### 4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le **21 octobre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à compter du 14 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 24 octobre 2025, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection pour le signaler.

Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre à 16 h 30.

#### 5. M<sup>me</sup> Florence Gauthier a été nommée et assermentée à la fonction de secrétaire d'élection.

#### 6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Dion, Présidente d'élection**

Adresse : 14, rue des Loisirs, Saint-Aubert, G0R 2R0

Téléphone : 418 598-3368, poste 202

[dg@saint-aubert.net](mailto:dg@saint-aubert.net)

**M<sup>me</sup> Florence Gauthier, Secrétaire d'élection**

Adresse : 14, rue des Loisirs, Saint-Aubert, G0R 2R0

Téléphone : 418-598 3368, poste 205

[f.gauthier@saint-aubert.net](mailto:f.gauthier@saint-aubert.net)

Donné à Saint-Aubert, le 15 septembre 2025



Anne-Marie Dion  
Présidente d'élection

### CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE UNE ÉLECTRICE OU UN ÉLECTEUR

- Être une personne physique
- Avoir au moins 18 ans le 2 novembre 2025
- Avoir la citoyenneté canadienne
- Ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années

Et respecter l'une des deux conditions liées à la municipalité:

1) Avoir son **domicile** sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec

(Attention à la notion de domicile: au sens légal, c'est l'adresse qui figure sur vos cartes d'identité, que vous donnez pour recevoir votre courrier personnel et que vous fournissez à des fins fiscales. Légalement, on peut avoir un seul domicile, mais on peut posséder plusieurs résidences. Pour tous les détails, consultez la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités [LERM a. 48 à 50 et 75 à 79].)

2) Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

## POUR POUVOIR VOTER, IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA MUNICIPALITÉ

Pour voter, vous devez être inscrit.e sur la liste électorale à l'adresse de votre domicile à Saint-Aubert ou à l'adresse de l'immeuble qui vous donne le droit à cette inscription. Assurez-vous que les renseignements vous concernant sont exacts. Le jour des élections, vous ne pourrez pas vous inscrire ni faire de changement d'adresse. Si votre domicile est à Saint-Aubert et que vous avez coché la case appropriée sur votre plus récente déclaration fiscale, vous êtes sans doute déjà inscrit.e sur la liste qu'Élections Québec fournit à chaque administration municipale. Vous pouvez vous en assurer auprès d'Élections Québec <https://www.electionsquebec.qc.ca/nous-joindre/>.

Si vous êtes un électeur non domicilié, utilisez au besoin le formulaire qui vous a été expédié dans le dernier numéro de L'Aubertois. Le 28 septembre courant sera le dernier jour pour que nous recevions les demandes des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste électorale. Après cette date, ces demandes seront transmises à la commission de révision de la liste électorale.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente ou la secrétaire d'élection.

## ET POUR POSER SA CANDIDATURE ...

...il faut respecter les mêmes conditions d'éligibilité qu'un simple électeur. Quelques particularités s'y ajoutent:

Le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise **ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale** et qui réside dans la municipalité au moment où il dépose sa candidature est éligible à un poste de membre du conseil, **même s'il n'a pas produit de demande d'inscription.**

**Une ou un copropriétaire indivis d'un immeuble ou un cooccupant d'un établissement d'entreprise** qui pose sa candidature doit respecter une exigence supplémentaire : il doit transmettre à la Municipalité une procuration le désignant comme la personne ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale. Cette procuration doit être signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants qui sont des électeurs le jour du scrutin. (LERM, a. 54 et suivantes)

La période de mise en candidature s'étend **du 19 septembre au 3 octobre 2025, à 16 h 30.** Le formulaire « Déclaration de candidature » (SM-29) est disponible au bureau municipal ou en ligne, de même qu'un guide. Un.e candidat.e peut obtenir le formulaire et commencer à recueillir ses signatures d'appui avant la période de mise en candidature. Il faut un minimum de cinq signatures d'appui de personnes dont l'adresse est bien située sur le territoire de la municipalité. À compter du 19 septembre, vous pourrez déposer votre candidature au bureau de la présidente d'élection. Cela se fait en personne, mais si vous ne pouvez pas vous rendre vous-même au bureau municipal, vous pouvez mander quelqu'un d'autre pour le faire, pourvu que cette personne ait tous les documents exigés en main.

## Le petit bureau de vote... pour les électeurs en herbe, de 3 à 12 ans



Il s'agit d'une nouveauté en 2025 et la Municipalité de Saint-Aubert a décidé d'adhérer au programme, car il n'est jamais trop tôt pour s'intéresser aux affaires municipales.

Le jour du scrutin, les enfants de 3 à 12 ans pourront voter sur une question spécialement conçue pour eux. Accompagnés de leurs parents, ils se présenteront à leur propre « bureau de vote » et vivront une expérience immersive et ludique, encadrée par notre équipe.

**Venez voter en famille!**

**Votre enfant est peut-être un futur conseiller ou une future mairesse!**

## Nouvelle tarification pour les services en urbanisme, en application à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025

Nous vous invitons à conserver le tableau encarté dans le présent numéro de L'Aubertois. Vous pouvez aussi consulter au besoin le *Règlement 547-2025 sur la tarification des services en urbanisme* donnant tous les détails, sur le site internet de la Municipalité (Services aux citoyens/Urbanisme/Règlements d'urbanisme), ou en cliquant sur ce lien: <https://saint-aubert.net/file-24141>

## TRAVAUX PUBLICS



### Changement de garde aux Travaux publics

**Mathieu Pelletier**, à l'emploi de la Municipalité depuis cinq ans, deviendra coordonnateur du service des Travaux publics à compter du 20 septembre courant. Mathieu détient un DEP en mécanique et possède une expérience d'une vingtaine d'années en transports routiers, ainsi qu'en travaux publics et civils, tant dans le secteur public que privé. Les coordonnées pour joindre les Travaux publics resteront les mêmes.

Les membres du conseil municipal, de même que le personnel souhaitent tout le succès possible à **Joël Coulombe** en service depuis 2018. C'est la Ville de Montmagny qui aura dorénavant le privilège de profiter de ses services. Merci pour tout, Joël... ton excellent travail, ton esprit d'équipe, ta bonne humeur et tes taquineries!

#### ALERTES MUNICIPALES

##### Soyez informés immédiatement!

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité. Choisissez le moyen de les recevoir.

Inscrivez-vous gratuitement! \*

\* Pour les résidents de Saint-Aubert  
seulement.

N'oubliez pas de vous inscrire au service d'alertes municipales de Saint-Aubert. Choisissez la façon qui vous convient le mieux :

- . Vous inscrire vous-même via le site internet [www.saint-aubert.net/](http://www.saint-aubert.net/), au bas de la page d'accueil.
- . Nous appeler pour que nous le fassions pour vous au 418 598-3368, poste 205.

Si vous déménagez ou changez d'adresse courriel ou de numéro de téléphone, n'oubliez pas qu'il faut aussi apporter des modifications à votre fiche.

Abonnez-vous à l'infolettre de la Municipalité de Saint-Aubert. C'est gratuit et ouvert à toute personne intéressée par ce qui se passe à Saint-Aubert, qu'elle y réside ou non. Passez le mot!

Rendez-vous au bas de n'importe quelle page de notre site internet et cliquez sur *Je m'inscris*, comme sur l'image ci-contre.



### Infolettre

Recevez les dernières nouvelles de votre municipalité directement dans votre boîte courriel!

JE M'INSCRIS!

**POUR TOUTE URGENCE OU QUESTION CONCERNANT L'ENTRETIEN ROUTIER,  
COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS 418 241-6089**



Pour des informations au quotidien sur les actualités et les activités à Saint-Aubert, abonnez-vous à nos trois pages Facebook : [Municipalité Saint-Aubert](#) - [Loisirs Saint-Aubert](#) et [Bibliothèque Charles-E.-Harpe](#).

### VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire: **Ghislain Deschênes**

Conseillers et conseillères:

District 1: **Corrine Lizotte**  
District 4: **Mikaël St-Pierre**

District 2: **Lucien Pelletier**  
District 5: **Lucie Turcotte**

District 3: **Pierre Dumas**  
District 6: **François Diguier**

**Anne-Marie Dion**, directrice générale et greffière-trésorière

**Joël Coulombe**, directeur des Travaux publics

**Steeve St-Pierre**, directeur du service Incendie

**Geneviève Rioux**, réceptionniste et adjointe administrative

**Florence Gauthier**, conseillère en communication et développement communautaire

**Isabelle Bernier**, trésorière

**Charlaine Tremblay**: technicienne en comptabilité

**Valérie Dion**, technicienne en Loisirs et Culture

**Joanne Savard**, aide ponctuelle au bureau municipal

Inspecteur municipal: **Louis Chouinard** 418 654-5920 (cellulaire)

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou demande d'information:

[urbanisme@saint-aubert.net](mailto:urbanisme@saint-aubert.net)

14, rue des Loisirs (Québec) G0R 2R0 418 598-3368

Site internet: [www.saint-aubert.net](http://www.saint-aubert.net)

Courriels: [administration@saint-aubert.net](mailto:administration@saint-aubert.net)

**Horaires du bureau municipal : du lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
le vendredi: de 8 h 30 à 12 h**